

PROMULGATION DU RÈGLEMENT N°2022-700

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 20 décembre 2022 a été adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2022-700 POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ADAPTATION ET D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES À L'ACCESSIBILITÉ RÉSIDENIELLE POUR L'ANNÉE 2023

L'objet de ce règlement vise à accorder une aide financière pour l'adaptation résidentielle des personnes en situation de handicap sur le territoire de la ville lorsque les conditions sont respectées.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 21 décembre 2022

La greffière,
Marie-Josée Couture
www.VSAD.ca